

Missions

Le système hydraulique de la Camargue est d'abord une réponse à deux contraintes naturelles majeures qui se cumulent : les conditions climatiques (déficit hydrique: 550mm/an de pluviométrie, 1000mm/an d'évaporation,) qui nécessitent l'irrigation et, les conditions géophysiques (dépressions cernées de bourrelets alluviaux), qui nécessitent l'assainissement. Corrège Camargue Major, qui poursuit son action depuis plus de 400 ans, a vu son organisation modifiée au grès de l'histoire, sans jamais exclure les propriétaires du périmètre de sa gestion.

L'ASCO est chargée de la gestion et de l'entretien de canaux principaux (canal de Rousty, de la Grand Mar et d'Albaron) ; de trois stations de pompage (Albaron, Antonelle et Pierre Du Lac) et d'autres canaux dits secondaires. Les autres canaux secondaires se trouvant sur le périmètre de l'ASCO sont ceux appartenant aux anciennes Associations Syndicales d'Assainissement (Meyran-Praredon, Egouts et Fossés de Saliers et Bénévent, Mas du Thor, Roubine de la Grande Montlong, et Avergues de Gimeaux), dissoutes depuis le début de l'année 2012. Ces canaux ont pour objet l'assainissement des terres agricoles mais aussi l'évacuation des eaux de pluie sur l'ensemble des parcelles du périmètre, y compris sur les zones urbanisées.

Un garde canal assermenté travaille à l'entretien, et à la réparation des ouvrages syndicaux sur le périmètre de l'ASCO des Vidanges de Corrège Camargue Major.

